

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 95.072

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 4 Juillet à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

28 Juin 1995

28 Juin 1995

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. CHABANEAU, DONZIER, MALBOIS, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. LACOTTE, BUJARD, Mmes ISENDICK, BARRAUD-DUCHERON, MM. MONNARD, DINDINAUD, Mme MARTIN, MM. COASSIN, MUSSETTI, QUENTIN, BOURGEOIS, DENIS, CAU, POTENNEC, Mme PELTIER, M. CAMPAGNE, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS
M. MERLE par M. CAMPAGNE
M. SABATHIER par M. Le Maire
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de représentants du Conseil Municipal auprès d'Etablissements Publics de coopération intercommunale.

La Ville de ROYAN est membre de plusieurs Etablissements Publics de coopération intercommunale au sein desquels il convient que le Conseil Municipal procède à la désignation de ses représentants.

Le nombre de délégués est fixé par les statuts.

- Syndicat intercommunal à vocation multiple du pays royannais : SIVOM du Pays Royannais :

2 titulaires 2 suppléants

- Syndicat intercommunal à vocation unique de démoustication : SIVU de démoustication :

1 titulaire 1 suppléant

- Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural : S.D.E.E.R. :

2 titulaires 2 suppléants

- Syndicat mixte pour le développement, l'aménagement et l'exploitation de l'Aéroport de Rochefort St Agnant :

2 titulaires

- Syndicat mixte Union des Marais du Département de Charente-Maritime : UNIMA :

1 titulaire 1 suppléant

Le ou les délégués sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. Tout citoyen remplissant les conditions pour être éligible au Conseil Municipal peut être élu.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur
- Après en avoir délibéré
- Après élection au scrutin secret

D E S I G N E

- comme délégué de la Ville de ROYAN :

. SIVOM du Pays Royannais :

1er titulaire : M. MOST, Maire

Suppléant du 1er titulaire : M. LE GUEUT

2ème titulaire : M. HUGENDBLER

Suppléant du 2ème titulaire : M. DONZIER

. SIVU de démoustication :

Titulaire : M. DINDINAUD

Suppléant : M. BOISNARD

. S.D.E.E.R. :

1er titulaire : M. MONNARD

Suppléant du 1er titulaire : M. LACOTTE

2ème titulaire : M. BENOIT

Suppléant du 2ème titulaire : M. MUSSETTI

. Syndicat Mixte pour le développement, l'aménagement et l'exploitation de l'Aéroport de ROCHEFORT ST AGNANT :

1er titulaire : M. DONZIER

2ème titulaire : M. CANDAU

. Syndicat Mixte UNIMA :

Titulaire : M. MONNARD

Suppléant : M. DINDINAUD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Juillet 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS